PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance extraordinaire tenue le 20 mai 2025 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Avis de convocation donné par (article 152 C.M.) : 2 conseillers : M. Denis Laprise et M. Éric Talbot

Les documents nécessaires à la séance ont été transmis par courriel aux membres du conseil le 15 mai 2025.

Sont présents :

M. Denis Laprise,
M. Jean-Claude Giroux,
M. Éric Talbot,
Mme Mylène Gill,

Sous la présidence de monsieur Styves Laprise, maire suppléant.

Est absent : M. Daniel Mercier, Maire

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Styves Laprise, maire suppléant, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-05-100 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Mylène Gill, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Travaux de voirie à effectuer – Routes municipales – Employé des travaux publics
4. Contrat de travail – travaux de l'employé des travaux publics - décision
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-05-101: RÉSOLUTION – TRAVAUX DE VOIRIE À EFFECTUER – ROUTES MUNICIPALES – EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS.

Attendu que les routes municipales nécessitent des entretiens annuels réguliers à différents niveaux;

Attendu que les membres du conseil municipal souhaitent établir une priorisation et un suivi des travaux à effectuer concernant la voirie locale;

Il est proposé par Eric Talbot, appuyé par Denis Laprise et résolu ce qui suit à l'égard des différentes routes municipales :

Route de la Rivière du Pin : Travaux de grattage de la chaussée et épandage de gravelle si besoin.

Rue Principale Ouest : Effectuer les travaux de la Côté de la Loutre (creusage avec TECQ 2024-2028) ainsi qu'un enlèvement d'une tranche de pelouse sur les abords du chemin pour faciliter l'écoulement de l'eau à certains endroits de la route;

Route de la Station : Travaux d'excavation pour épandre de la gravelle sur les abords de route dans la côte (endroit de l'asphaltage l'année dernière) afin de mettre à niveau l'écart entre la chaussée asphaltée et les abords de la route. Effectuer la réparation des regards d'eau pluviales (minimum 2) afin les mettre à niveau avec la chaussée.

Route Sirois Sud : Gratter la bosse (en face propriété Sébastien Bernier), changer le ponceau en face chemin des Pommiers, creusage du fossé (côté ouest du chemin sur 75 mètres environ) en face propriété Sébastien Bernier;

Rang Ste-Anne Est et Ouest : Étendre de la gravelle aux endroits de la chaussée qui le nécessite et passer le rouleau.

Route Saint-Pierre et chemin du Grand Ruisseau : effectuer des travaux d'élargissement de la butte route St-Pierre, abaisser la butte (si non présence de roc) et effectuer du creusage de fossés si non présence de roc. Pour le chemin du Grand-Ruisseau, étendre de la gravelle aux endroits qui le nécessite, passer le rouleau après l'étendage de la gravelle, enlever les arbres dans l'emprise du chemin (collaboration avec les propriétaires) et procéder à l'enlèvement d'une tranche de pelouse sur les abords du chemin pour faciliter l'écoulement de l'eau à certains endroits du chemin;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2025-05-102 : RÉSOLUTION – CONTRAT EMPLOYÉ MUNICIPAL – CONDITIONS DE TRAVAIL – DÉCISION FINALE

Attendu que le conseil a procédé à l'embauche M. Sylvain Ricard pour la période de plus de 6 mois;

Attendu que le contrat de travail devait être modifié afin d'y inclure une description de travail (annexe);

Attendu que M. Ricard a demandé des modifications de ses conditions de travail;

Attendu que le conseil souhaite offrir de bonnes conditions de travail aux employé/e/s de la municipalité tout en tenant en compte de la capacité de payer des citoyens/ennes;

Il est proposé par Éric Talbot, appuyé par Denis Laprise et résolu ce qui suit :

D'autoriser une modification du taux horaire pour l'employé afin de le porter à 25 $ /Heure (pour un contrat de 20 heures/semaines ou plus).

De ne prendre aucune action à l'égard de la demande de l'augmentation de l'allocation de dépenses;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2025-05-103 RÉSOLUTION - MONTANT FORFAITAIRE NON RENOUVELABLE – ACHATS D'ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS NÉCESSAIRES POUR TRAVAIL

Attendu que la municipalité doit fournir des vêtements et de l'équipement de sécurité appropriés pour son travail pour la municipalité;

Attendu qu'aucun montant n'a été prévu dans ses précédents contrats de travail pour ce type d'achat;

Attendu que la municipalité doit donner l'exemple employeur en termes de respect en matière de santé et sécurité au travail;

Il est proposé par Mylène Gill, appuyé par Denis Laprise, et résolu ce qui suit :

D'autoriser une allocation d'un montant maximal de 500 $ à l'employé des travaux publics pour la période de son contrat de 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

6- LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-05-104 : RÉSOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Éric Talbot appuyé par Mylène Gill et résolu de demander à M. le maire suppléant de lever la séance.

La séance est levée à 20h40.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Styves Laprise, Maire suppléant

*Je, Styves Laprise, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 20 mai 2025.

Ce procès-verbal a été ratifié lors de la séance du conseil tenue le 2 juin 2025.